



**Rapport alternatif des enfants et des adolescent.e.s
concernant le rapport combiné valant quatrième à
sixième rapports périodiques soumis par la Tunisie en
vertu de l'article 44 de la Convention (Septembre 2019)**



Association ADO

**Adresse : 24 Lieutenant Bjaoui- Manzah 5 - Ariana 2092
Email:association.adoplus@gmail.com Tel : (+216) 22 357 793 :**

Contenu

| | Page |
|--|-------------|
| INTRODUCTION..... | 3 |
| RESULTATS DES ATELIERS DE TRAVAIL : | |



| | |
|--|-----------|
| Les observations et les recommandations des enfants et des adolescent.e.s selon les thèmes..... | 7 |
| PREMIER THEME - Le droit à la participation..... | 7 |
| DEUXIEME THEME - Le droit à la protection contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants..... | 11 |
| TROISIEME THEME - Milieu familial et protection de remplacement... | 14 |
| QUATRIEME THEME - Enfants ayant un handicap, santé et bien- être.. | 16 |
| CINQUIEME THEME - Education, loisirs et activités culturelles..... | 20 |
| SIXIEME THEME - Mesures de protection spéciale..... | 23 |
| I. Enfants réfugiés..... | 23 |
| II. Protection contre l'exploitation économique..... | 24 |
| III. Les enfants en conflits avec la loi..... | 25 |
| SEPTIEME THEME - Mécanismes d'observation et de suivi..... | 26 |



INTRODUCTION :

I- Méthodologie de préparation du Rapport

En application de l'article 12 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, et en respect du droit des enfants et des adolescent.e.s à la participation à toutes les questions qui les concernent, y compris à leur droit à faire entendre leurs voix auprès des autorités en charge des politiques et des décisions qui les affectent,

Rappelant également que le processus démocratique et le respect de ses fondements commence par la manière dont ce processus est inculqué depuis la tendre enfance,

Il a été décidé de soumettre au Comité international des droits de l'enfant, en parallèle avec le Rapport combiné du gouvernement valant quatrième et cinquième rapports périodiques de la Tunisie sur la Convention relative aux droits de l'enfant, le présent rapport spécifique des enfants et des adolescent.e.s, en tant que rapport traduisant leurs préoccupations, attentes et demandes.

Une large consultation nationale

Le présent rapport des enfants et des adolescent.e.s a été préparé dans le cadre d'une vaste consultation nationale des organisations de la société civile, soutenue par le Bureau de l'UNICEF de Tunis, et d'une coordination nationale assurée par l'Association ADO+, avec la participation de 170 enfants et adolescent.e.s, ainsi que 17 journalistes professionnels des médias qui ont pris part à/ou accompagné les différentes activités ainsi organisées.

La méthodologie de préparation du rapport a comporté les étapes suivantes :

1- Diffusion d'un résumé des observations finales adoptées par le Comité des droits de l'enfant à l'issue de l'examen du troisième rapport périodique de la Tunisie (CRC/C/TUN/CO/3, 25 mai – 11 juin 2010), en tant que document de travail de base lors des ateliers et dans la rédaction du rapport alternatif) .

2- Organisation du premier forum de formation sur les rapports périodiques et les rapports alternatifs sur les droits de l'enfant, auquel 24 enfants et adolescent.e.s ont participé représentant 15 associations et organisations nationales, et où les sujets suivants ont été abordés et discutés :

- le système des droits de l'homme lié aux droits de l'enfant,
- les différents rapports périodiques sur la réalisation des droits de l'enfant et le Comité des droits de l'enfant,
- l'importance de la participation aux mécanismes de présentation des rapports,



- le type de rapport présenté par les enfants,
- le choix des thèmes jugés nécessaires avec une répartition des divers thèmes ainsi sélectionnés et la désignation, parmi les participant.e.s, des responsables respectifs en charge de la rédaction des différentes parties du rapport.
- les mécanismes de collecte de données et d'élargissement de la participation des enfants et des adolescent.e.s.

Une association a été choisie comme coordonnatrice de la consultation auprès des enfants et adolescent.e.s dans chaque région participant au forum, et un calendrier a été établi pour sa mise en œuvre.

3- Organisation de 6 consultations selon la répartition suivante:

- **Première consultation dans la ville de Béja** en date du 10 août 2017 avec la participation de 37 enfants et adolescent.e.s représentant 7 association.
- **Deuxième consultation dans la ville de Sousse** en date du 11 août 2017 avec la participation de 28 enfants et adolescent.e.s représentant 3 association, ainsi que 2 journalistes.
- **Troisième consultation dans la ville de Borj Cedria dans le Gouvernorat de Ben Arous** en date du 17 novembre 2017 avec la participation de 15 enfants et adolescent.e.s sourds-muets du groupe d'âge (12-16 ans) poursuivant l'éducation de base et représentant une association des sourds-muets.
- **Quatrième consultation dans la ville de Gammarth dans le Gouvernorat de Tunis** en date du 20 novembre 2017 avec la participation de 12 enfants et adolescent.e.s de l'Association SOS de protection des enfants sans soutien familial.
- **Cinquième consultation dans la ville de Mellassine dans le Gouvernorat de La Manouba** en date du 20 novembre 2017 avec la participation de 15 enfants et adolescent.e.s en rupture scolaire bénéficiant du soutien du Centre de défense et d'intégration sociale (CDIS) relevant du Ministère de la protection sociale.
- **Sixième consultation dans la ville de Tunis pour le Grand Tunis** en date du 19 mars 2018 avec la participation de 30 enfants et adolescent.e.s représentant 9 associations, ainsi que 15 journalistes.

4- Rédaction du 1er Draft du Rapport alternatif et sa discussion avec les différent.e.s participant.e.s.

5- Recueil et classification des observations et propositions concernant le 1er Draft du Rapport.

6- Rédaction du rapport final



Tableau de la participation des enfants et des adolescent.e.s aux ateliers de préparation du rapport alternatif

| Gouvernorat | Lieu et date | Nombre d'associations | Nombre de Participants | Nombre filles | Nombre garçons | Journalistes |
|--|---|------------------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|
| Forum de formation Sousse | 26-30 juillet 2017 Sousse | 15 | 24 | 12 | 12 | |
| Atelier de Béja | 10 août 2017 Maison de culture de Béja | 07 | 37 | 19 | 18 | |
| Atelier de Sousse | 11 août 2017 Lycée Pilote de Sousse | 03 | 28 | 10 | 18 | 02 |
| Atelier de Borj Cedria Ben Arous | 17 novembre 2017 | 01 | 15 | 10 | 05 | |
| Atelier Village de Gammarth Tunis | 20 novembre 2017 | 01 | 12 | 05 | 07 | |
| Atelier de Mellassine Manouba | 20 novembre 2017 | 01 | 24 | 05 | 19 | |
| Atelier du Grand Tunis | 19 mars 2018 | 09 | 30 | 15 | 15 | 15 |
| Total | | 37 | 170 | 76 | 94 | 17 |



II- Les thèmes du Rapport

Premier thème - Le droit à la participation

Deuxième thème - Le droit à la protection contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants

Troisième thème - Milieu familial et protection de remplacement

Quatrième thème - Enfants ayant un handicap, santé et bien être

Cinquième thème - Education, loisirs et activités culturelles

Sixième thème 6- Mesures de protection spéciale

Septième thème - Mécanismes d'observation et de suivi



RESULTATS DES ATELIERS DE TRAVAIL :

Les observations et les recommandations des enfants et des adolescent.e.s selon les thèmes

PREMIER THEME - Le droit à la participation

Réalité de la participation

Les enfants et les adolescent.e.s ont décrit les modes et niveaux de participation :

Au sein de la famille :

- Nous participons parfois aux décisions concernant l'orientation scolaire, la mutation géographique, les questions personnelles.
- Mais de manière générale, notre liberté personnelle est entravée (par exemple, choix des vêtements, choix d'amis, sortie de la maison, moment de retour...).

Au sein de l'école :

- Nos avis ne sont recueillis que rarement .
- Nous participons parfois aux choix de l'habit scolaire, du temps scolaire, des congés .
- Nous ne participons pas dans le choix des professeurs et dans la repartition dans les classes.

Au sein des clubs :

- Chez les scouts la consultation des enfants et des jeunes est pratiquée dans tous les sujets.
- Dans quelques autres clubs, la consultation est aussi pratiquée couramment.

Défis de la participation

Les enfants et les adolescent.e.s ont mentionné un certain nombre de défis et de lacunes qui les empêchent de jouir de ce droit, à savoir:

Au sein de l'institution scolaire:

- Non adoption du décret réglementant la vie scolaire.
- Défaut d'organisation.
- Manque d'animateurs et d'animatrices.
- Manque de ressources financières et budget limité.



- Absence d'associations et de clubs dans certaines régions reculées.

Au sein de la famille :

- Absence du rôle de la famille et d'une conscience suffisante.
- Ignorance des parents.
- L'analphabétisme.
- Désir de contrôle et d'expression de l'opinion par la violence.
- Non prise en compte des conditions de santé de de l'enfant (autisme, difficulté de prononciation... etc.).

Autres défis généraux :

- Absence du rôle de la famille et d'une conscience suffisante.
- Négligence de la voix des enfants et des jeunes dans la société.
- Inexistence de conseils municipaux pour les enfants.
- Participation limitée aux débats de société et aux affaires publiques.
- La discrimination et l'exclusion.
- Exclusion des enfants et des jeunes et non-implication dans la prise de décisions qui les concernent.
- Non fourniture de services favorisant la participation de l'enfant.
- Communication limitée entre les adolescent.e.s.
- Absence de campagnes de sensibilisation qui développent la pensée des jeunes et les intègrent dans la vie sociale et la prise de leurs responsabilités.
- Manque de couverture médiatique des questions des droits des enfants et des jeunes,
- Non acceptation de l'avis de l'autre.

Recommandations des enfants et des adolescent.e.s :

Les enfants et les jeunes ont mentionné un certain nombre de solutions et de recommandations pour surmonter les défis et les lacunes qui les empêchent de développer leur participation :

Au sein de la famille :

- Créer des moyens et des mécanismes d'éducation à la participation et de préparation des enfants à exprimer leurs opinions et de contribuer à la prise de décisions.
- Utiliser la méthode du dialogue, de la discussion et de la critique constructive et prendre en compte toutes les opinions lors de la prise de décisions.



- Suivre l'enfant à toutes les étapes de son développement et établir l'esprit de dialogue dès la tendre enfance.
- Soutenir la culture du dialogue entre les parents et les enfants.
- Établir l'équité et l'égalité entre les enfants sans discrimination en raison de l'âge ou du sexe.
- Lutter contre l'usage de la violence dans l'éducation des enfants.

Au sein de l'institution scolaire:

- Activer l'adoption du décret réglementant la vie scolaire.
- Modifier le règlement interne de l'école avec la participation des enfants.
- Assurer l'égalité et la non-discrimination entre les élèves filles et garçons.
- Généraliser la présence de psychologues dans chaque établissement d'enseignement.
- Créer de clubs et associations scolaires.
- Améliorer la relation entre les enseignants et le cadre éducatif.
- Développer le partenariat entre la famille et l'établissement d'enseignement.

Recommandations générales :

- Agir en vue de convaincre les parents, les éducateurs et les adultes de notre capacité à participer, en menant des campagnes de sensibilisation et de sensibilisation à l'importance de la participation des enfants à la vie publique.
- Mener des campagnes de sensibilisation de la communauté à ce droit.
- Relancer l'expérience des conseils municipaux pour enfants et leur élection dans toutes les communes de la République.
- Multiplier les rencontres.
- Assurer l'égalité, la non-discrimination, la solidarité et le rejet du racisme.
- Activer le rôle des associations dans l'implication des enfants et des adolescent.e.s.
- Adopter des critères de participation des enfants.
- Utiliser les programmes de télévision et les médias sociaux pour communiquer les opinions des enfants.
- Intensifier les associations qui traitent de l'opinion et des droits des enfants et des adolescent.e.s.
- Mettre en place des mécanismes pour s'assurer que les enfants et les adolescent.e.s. participent à la gestion des espaces et services en charge de leurs affaires propres.
- Développer les aptitudes des enfants et des adolescent.e.s. à la vie quotidienne, en particulier en ce qui a trait aux compétences en leadership,



à l'expression d'opinions et à la participation à la prise de décisions et à la négociation.

- Impliquer les enfants et les adolescent.e.s. dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, des programmes et des projets, en particulier au niveau municipal.
- Impliquer les enfants et les les adolescent.e.s. dans la préparation du produit média en tenant compte de la diversité régionale.
- Permettre aux enfants et aux adolescent.e.s. de communiquer avec les politiciens et les fonctionnaires.
- Développer des mécanismes institutionnels de participation des enfants et des adolescent.e.s. tels que le Parlement des enfants, les conseils municipaux des enfants et les Conseils régionaux de l'enfance.
- Promouvoir et intensifier la participation des enfants et des adolescent.e.s. aux associations, aux conseils et aux consultations nationales.



DEUXIEME THEME - Le droit à la protection contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants

Formes de violence

Les enfants et les adolescent.e.s ont mentionné certains types de violence dans certains milieux et leurs effets, à savoir :

- Au sein de la famille :

- Violence matérielle: passages à tabac, privation d'argent de p, détention..
- Violence verbale: insulte, insulte, déni.

- Au sein de l'école :

- Violence morale: insulte, atteinte à la dignité de l'élève.
- Violence physique: coups.

- Au sein de la société :

- Violence verbale : malédiction, abus.
- Violence physique: Hit. Harcèlement sexuel et verbal.
- Dans les stades : violence matérielle et coups.
- Lavage de cerveau de l'esprit des enfants, embrigadement.

Effets de la violence

Les enfants et les adolescent.e.s ont énuméré certains des effets de la violence:

- psychologique : la dépression, l'isolement et les complexes en résultant.
- Physique : ecchymoses, lésions et handicaps.
- Social : isolement, introversion, manque de confiance en soi et atteinte à la dignité personnelle.
- Niveau d'instruction : résultats scolaires médiocres et faibles, décrochage scolaire précoce et manque de fréquentation scolaire.
- Communication avec les autres: faiblesse de la confiance en soi, introversion...
- Le suicide dans certains cas.

Raison de la persistance de la violence:

- Manque de sensibilisation.
- Manque de cadrage.
- La violence est devenue une culture, pas un simple phénomène.
- Manque de la culture du dialogue au sein de la société.
- Manque de conscience et négligence de l'enfance.

- Lois limitées et ineffectives.
- Insécurité et manque de protection de l'enfant.

Solutions et recommandations :

- Punir les agresseurs et les victimes par des amendes financières.
- Protéger les auteurs de signalement de la violence
- Assurer la sécurité des citoyens.
- Mener des campagnes de sensibilisation directe par les agents de sécurité.
- Désigner des psychologues et des travailleurs sociaux dans les instituts et les écoles.
- Éduquer les enfants sur leurs droits à travers diverses activités, comme les clubs, le théâtre...
- Réviser les textes de lois et assurer leur effectivité.
- Inciter davantage les médias pour prévenir la violence et y réagir..
- Développer les programmes de formation sur la prévention de la violence.
- Assurer l'échange de visiteurs et d'expériences entre les écoles, en particulier sur le sujet de l'éducation par les pairs.
- Activer les mécanismes de surveillance et de police.
- Éduquer les enfants et les et des adolescent.e.s sur le rôle du délégué à la protection de l'enfance.
- Affecter des psychologues et des travailleurs sociaux pour s'occuper des enfants et des adolescent.e.s, et pour s'occuper de ceux qui ont été victimes de violence.
- Intensifier les campagnes de sensibilisation et la diffusion d'une culture des droits de l'enfant à travers les médias et la communication.
- Recourir à des activités culturelles et à des jeux pour envoyer des messages positifs.
- Adopter des mesures législatives et opérationnelles visant à lutter plus efficacement contre toutes les formes de violence et à prévenir toutes les formes de châtements corporels à l'encontre des enfants dans tous les lieux, sous quelque justification que ce soit, qu'elles soient disciplinaires, pédagogiques ou autrement justifiées, y compris au sein de la famille et dans les divers établissements, d'enseignement et de formation et les établissements de soins aux enfants.
- Activer la censure dans l'utilisation de la violence par les médias et autres technologies de communication.
- Mettre en place un numéro vert effectif pour signaler les violations.
- Equiper les établissements d'enseignement par des dispositifs de surveillance.



- Mener des campagnes de sensibilisation sur les comportements à risque. L'engagement du gouvernement en faveur de la protection de la santé des femmes et de la protection de la santé des femmes et de l'environnement est également un problème majeur. Fournir des salles de lecture et d'examen pour les élèves pendant les heures de loisirs



TROISIEME THEME - Milieu familial et protection de remplacement

Pour analyser la réalité des enfants sans milieu familial, un atelier de travail a été organisé à l'attention des enfants et adolescent.e.s de l'Association SOS-Gammarth de protection des enfants sans soutien familial, où ils ont concentré leur discussion sur la question de « la discrimination » dont ils souffraient.

Formes de discrimination :

Les enfants ont énuméré certaines formes de discrimination, qui se manifestent ainsi:

- Entre le grand et le petit.
- Entre frères et sœurs.
- Entre les enfants selon leur degré d'intelligence.
- Entre les pauvres et les riches.

Lieux de discrimination :

Les principaux lieux de discrimination selon les enfants sont :

- Dans les écoles (stigmatisation et discrimination).
- A l'intérieur du village.

Manifestations des discrimination :

Les réponses des enfants sont comme suit :

- Le sentiment de privation de la mère et de la famille.
- La manière dont la mère traite l'enfant à l'intérieur de certaines maisons du village.
- Les restrictions aux visites des amis au village.
- La perception des autres des enfants comme étant des « déficients ».
- La nature des logements.
- La qualité des vêtements portés.

Principales difficultés rencontrées :

Les réponses des enfants sont comme suit :

- Difficulté d'assimilation.
- Manque d'espaces de loisirs et de voyage.
- Manque d'argent affecté aux dépenses personnelles.
- Manque de bibliothèque.
- Manque de leçons de rattrapage.



- Manque d'apprentissage.

Solutions et recommandations :

- Renforcer la protection des enfants abandonnés ou de filiation inconnue et des enfants adoptés et établir leur droit de jouir de tous les droits de l'enfant à l'égard de ses parents, y compris le droit à l'héritage.
- Assurer le droit des enfants abandonnés ou de filiation inconnue et des enfants placés dans les institutions de protection à la protection de leur vie privée ou de garantir de protéger leur vie privée contre tout abus ou atteinte à leur honneur ou leur réputation, et le droit d'être protégés par la loi.

QUATRIEME THEME – Enfants ayant un handicap, santé et bien-être

I- Enfants ayant un handicap

Pour analyser la réalité des enfants ayant un handicap, un atelier a été consacré au "Centre de Borj Cedria pour les sourds", où ils ont concentré leur discussion sur certaines des questions dont ils souffrent :

1- Le droit à l'éducation :

Les enfants ont exprimé le désir :

- D'apprendre avec les autres enfants.
- D'apprendre une langue étrangère comme le Français et l'anglais.
- De recevoir une qualification académique pour exercer la profession d'«éducateur des sourds».
- De poursuivre l'enseignement universitaire.
- De fournir un interprète de langue de signes pour soutenir leur jouissance de leur droit de terminer la enseignement secondaire et universitaire.

Note : Le Ministère de l'éducation n'a pas la charge de la supervision éducative des centres d'éducation des sourds et le programme éducatif est développé par les professionnels employés dans ces centres selon leur méthodologie / personnalité personnelle, et sans un encadrement pédagogique ou spécialisé qui les accompagnent de la part de l'inspection pédagogique.

En outre, les familles n'assurent pas un suivi du développement de leurs enfants.

2- Le droit à la santé :

Certains enfants ont passé en revue des expériences personnelles, telles que :

- *Sabrin*, qui a reçu des médicaments sans rapport avec sa maladie ou ses douleurs en raison de l'incapacité du médecin et du cadre semi-médical de communiquer avec elle en raison de leur ignorance de la langue des signes, et n'eut été l'intervention de sa sœur - qui maîtrisait la langue des signes – la santé de *Sabrin* aurait été mise à rude épreuve.
- Tous les enfants ont souligné qu'ils sont constamment obligés d'être suivis par un compagnon maîtrisant la langue des signes lors de leur déplacement dans les établissements de santé publique en raison de

l'inexistence de personnel maîtrisant cette langue dans ces établissements.

Recommandation : Un interprète maîtrisant la langue des signes devrait être fourni dans les établissements de santé publique, et ce, conformément à l'article 25 de la Convention relative aux droits des personnes ayant un handicap et l'article 23 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

3. Le droit à l'information et à l'accès à l'information :

Les enfants ont exprimé les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les moyens d'information et de communication audiovisuelle, tels que :

- La limitation de la traduction en langue des signes au seul bulletin d'information, et non en permanence.
- L'absence de traduction des programmes liés à leur intérêt, en particulier ceux qui s'adressent aux enfants de leur âge.
- L'absence de traduction des programmes de formation et des programmes qui traitent des questions communautaires, ce qui les empêche de suivre la situation dans le pays et d'interagir avec elle.

4. Communication familiale :

Les enfants ont exprimé les grandes difficultés auxquelles ils sont confrontés, pour ce qui a trait à :

- Communiquer avec les membres de leur famille.
- Jouir de leur droit à l'éducation et à l'orientation familiale appropriée.
- Participer et exprimer leurs points de vue/préoccupations au sujet des questions familiales, en raison du manque de compétences en langue des signes par les membres de leurs familles

Recommandation : Formation des membres de la famille en langue des signes, en tenant compte des caractéristiques et des besoins de ce groupe d'enfants, ainsi que des moyens de communiquer avec eux en vue d'assurer leur développement harmonieux.

5- Le droit de se déplacer et d'utiliser les transports en commun :

Les orientations des participants à ce sujet différaient, car elles étaient influencées par leurs propres expériences, certains étant capables de lire les

instructions directrices, mais la majorité d'entre eux ont besoin d'installations lorsqu'ils se déplacent et utilisent les transports en commun.

6. Le droit aux loisirs :

Il y avait un accord général parmi les participants sur l'absence de leur jouissance du droit aux loisirs, en particulier au niveau de l'écoute et de suivi des programmes audiovisuels, tels que les programmes de télévision, le cinéma, le théâtre, et la limitation des moyens de divertissement au sport, à la peinture et aux jeux manuels.

La plupart des enfants ont exprimé leur désir de participer à des activités théâtrales, mais le manque de moyens appropriés et d'installations adaptées à leurs capacités les empêchent de pratiquer une telle activité artistique, malgré le fait que certains parmi eux aient eu des expériences et des pratiques réussies dans ce domaine et aient reçu un certain nombre de prix pour l'excellence dans le domaine du théâtre.

Recommandation : Équiper la salle d'activités dans des centres spéciaux pour les personnes handicapées en général et les sourds avec des techniques spéciales pour leur permettre de pratiquer les activités de loisirs et de développer leurs talents/capacités.

Questions :

- Pourquoi les activités culturelles et de loisirs, y compris les activités théâtrales et artistiques, considérées comme essentielles dans les écoles publiques, sont-elles interdites pour les élèves sourds et les enfants handicapés en général ?
- Pourquoi le cadre humain spécialisé et les moyens, les outils et l'équipement ne sont pas fournis pour de telles activités pour les enfants handicapés en général ?
- Pourquoi ne pas offrir des programmes d'éducation sexuelle et de sensibilisation à la santé génésique et de reproduction pour ce groupe d'enfants ? Pourquoi ne pas utiliser certains moyens dans ce domaine, tels que des vidéos traduites en langage des signes et des médias visuels tels que le Data show ?
- Pourquoi les structures gouvernementales compétentes telles que l'Office national de la famille et de la population, le Ministère de la femme, de l'enfance et des séniors, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la jeunesse et des sports, le Ministère de la culture, l'Organisation de l'éducation et de la

famille, l'Organisation des scouts, l'Organisation du Croissant-Rouge et les associations n'offrent-elles pas des activités et des programmes pour ces catégories d'enfants, qui soient intégrés dans les divers programmes et activités offertes aux autres enfants ?

Recommandation générale : Protéger les enfants ayant un handicap contre la discrimination due à un handicap ou à des difficultés telles que les difficultés d'apprentissage, y compris notamment les enfants autistes, les enfants de la lune et les autres enfants.

II- Santé et bien-être

Défis et lacunes

Les enfants et les adolescent.e.s ont énuméré les défis et lacunes du système de santé, à savoir :

- Manque de soins de santé dans les écoles.
- Manque de traitement.
- Manque d'eau potable.
- Manque de sanatoriums.
- Manque de soins personnels.
- Les prix élevés des médicaments.
- Manque de spécialistes.
- Manque de soins de santé dans les restaurants scolaires.
- La prévalence du tabagisme, y compris le tabagisme passif.
- La propagation de l'alcool et des drogues.
- Absence d'un bon cadre médical.
- Manque d'équipement médical et de fournitures.

Solutions et recommandations :

- Fournir des services d'assainissement et des services d'hygiène dans les établissements scolaires.
- Garantir l'accès gratuit aux soins.
- Fournir des équipements et d'installations médicales.
- Assurer des cours de formation aux premiers soins.
- Prévenir les maladies malignes.
- Fournir des soins psychologiques aux enfants vivant dans des situations difficiles.
- Fournir l'eau potable, en particulier dans les écoles.
- Encourager les médecins à travailler dans les zones urbaines et rurales.
- Fournir des conditions propices à la vie dans les zones rurales.



- Activer le rôle des clubs de santé dans les établissements scolaires.
- Promouvoir la santé scolaire, en particulier dans la prévention et l'éducation.
- Veiller à ce qu'un personnel de santé (infirmier.ère) et un cadre social (assistant.e social.e) soit affecté dans les établissements scolaires pour assurer le suivi de certaines situations sanitaires et sociales.

Cinquième thème - Education, loisirs et activités culturelles

Défis et lacunes

Ce thème a reçu une grande attention de la part de tous les enfants et adolescent.e.s et dans tous les ateliers qui ont eu lieu, où ils se sont accordés à décrire l'éducation comme étant ennuyeuse, pour les raisons suivantes :

- L'éducation est basée sur l'endoctrinement.
- Absence de conditions adéquates pour les examens.
- L'éducation n'est pas en ligne avec les besoins des élèves (programmes, vacances, temps scolaire...).
- La prévalence de la passivité dans le déroulement des enseignements et l'imposition indirecte de cours privés.
- La prévalence de la violence verbale et physique par les enseignants.
- Manque d'appareils dans les écoles de l'intérieur du pays (laboratoires de sciences, technologie, physique...).
- Manque de compétence de certains enseignants (incapacité de communiquer l'information).
- La discrimination pratiquée par le corps enseignant basée sur :
 - le sexe (Activités culturelles),
 - les vêtements,
 - l'opinion,
 - le niveau social,
 - le niveau d'éducation.
- Manque de respect de l'horaire par le corps enseignant et administratif et les élèves.
- Réussite automatique et recours immodéré à la réussite par rachat.
- Harcèlement sexuel (quelques cas isolés de la part des enseignants).
- Manque de respect de l'intégrité et de la vie privée des élèves (surtout les filles) par le corps enseignant.
- Le nombre exagéré d'heures d'études, le caractère obligatoire de toutes les matières et la pression exercée sur les élèves du fait des devoirs à la maison.
- Manque d'activités culturelles et de loisirs et de clubs qui aident à découvrir les talents.
- La relation verticale entre le corps enseignant et les élèves et la non prise en compte des points de vue de l'élève.
- Manque de communication entre le corps enseignant et les parents.
- La distinction entre les collèges et lycées pilotes et les autres collèges et lycées publics.

- Manque d'initiatives et de projets de modernisation et d'encouragement à l'innovation.
- Sanctions disciplinaires sévères et directives non désirées.
- fournitures scolaires coûteuses.
- Décrochage scolaire précoce.

Solutions et recommandations :

- Intensifier les visites inopinées pour surveiller le bon fonctionnement des écoles et du système éducatif.
- Fournir l'équipement nécessaire dans toutes les écoles et lycées et toutes les disciplines.
- Améliorer les services scolaires (internant, restaurant, transport scolaire).
- Traiter l'élève avec le respect dû à sa liberté, ses opinions et interdire toute forme de discrimination.
- Assurer le respect de la réglementation et des horaires administratifs scolaires.
- Protéger les élèves de toute forme de violence à l'école.
- Adopter des peines plus sévères pour quiconque harcèle ou porte atteinte à l'intégrité d'autrui à l'école.
- Intensifier les campagnes de sensibilisation contre le décrochage scolaire et assurer l'effectivité des sanctions à l'égard de parents qui forcent leurs enfants à abandonner l'école.
- Veiller à ce que le périmètre des établissements d'enseignement soit propre et protégé contre toutes les manifestations de pollution, de saleté, et lutte contre la propagation des vendeurs ambulants, de personnes étrangères aux établissements scolaires, et contre tout ce qui affecterait négativement les enfants et les jeunes.
- **Réformer le système éducatif lui-même, par:**
 - Le recrutement d'enseignants ayant les compétences requises pour assurer une bonne éducation aux élèves.
 - Le développement d'un programme de recyclage et d'amélioration des compétences des enseignants.
 - L'ajustement du nombre d'heures d'enseignement et de vacances.
 - L'adoption du système de séance unique dans le temps scolaire en programmant les cours le matin et en réservant l'après-midi aux activités culturelles et sportives.
 - La restauration des examens de la semaine fermée.
 - La restauration du système des cycles d'études trimestriels.
 - l'aménagement de conditions permettant de donner aux élèves l'occasion d'exprimer leurs avis.

- La réduction du nombre d'élèves par classe.
- La révision des programmes de cours.
- L'intégration de matières optionnelles tels que le développement humain.
- L'inclusion plus accrue de l'enseignement de la santé génésique dans les programmes.
- L'amélioration de la relation entre les enseignants et les élèves.
- La garantie de l'égalité entre les élèves et l'interdiction de toutes les formes de discrimination.
- La garantie de la sécurité dans les établissements d'enseignement.
- La réduction des sanctions disciplinaires à l'encontre des élèves et l'interdiction effective des châtiments corporels et de la violence verbale dans les établissements d'enseignement.
- La désignation de personnels psychologiques et sociaux et de spécialistes pour encadrer psychologiquement et socialement les enfants et les adolescent.e.s.

Le phénomène du décrochage scolaire

Pour savoir ce que les enfants et les adolescent.e.s pensent de ce phénomène, un atelier a été organisé avec un échantillon de d'enfants et d'adolescent.e.s qui ont abandonné l'école de *Melllasine*, l'une des zones marginalisées et pauvres de la grande région de Tunis. Les principales causes ont été délimitées comme suit :

- La propagation de la drogue et de l'alcool.
- La Violence à l'école.
- Mauvais traitement scolaire.
- La pauvreté et les ressources financières insuffisantes de familles, ainsi que le fait que l'éducation n'est « pas entièrement gratuite » et qu'elle est « coûteuse » pour les familles pauvres et nécessiteuses.
- L'attitude des parents favorisant le décrochage scolaire parents le recours au travail des enfants.

Recommandations concernant la formation professionnelle :

- Améliorer la qualité de la formation dans les centres de formation professionnelle et diversification des disciplines et des divisions dans toutes les régions, notamment à l'intérieur.
- Valoriser les certificats de formation professionnelle et leur fonction économique et social.



Sixième thème 6- Mesures de protection spéciale

I. Enfants réfugiés

Défis et lacunes

Pour analyser la réalité des enfants demandeurs d'asile et des enfants en situation de migration, un atelier a été organisé dans le cadre de l'atelier de la région du Grand Tunis, au cours duquel un groupe d'enfants et de parents demandeurs d'asile originaires d'Iraq, de Syrie et du Yémen ont participé à l'initiative du Croissant-Rouge. Ils ont noté que la plupart des enfants réfugiés ou demandeurs d'asile ne sont pas confrontés aux problèmes de discrimination raciale dans les écoles, et que des cas ont été signalés, mais ne représentent pas une tendance générale.

Cela étant, les participants à l'atelier ont exprimé, dans leur discussion, certains des problèmes qu'ils éprouvaient :

- L'absence d'une loi sur l'asile en Tunisie qui garantisse aux réfugiés leurs droits, ce qui constitue le plus grand obstacle à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés et à la résolution de leurs problèmes. Une telle situation a un impact dans un grand nombre de cas sur la stabilité mentale et psychologique pour les réfugiés en général et les enfants en particulier.
- Le lien étroit des problèmes de l'enfant réfugié avec la situation de sa famille sur le plan matériel et moral.
- De nombreuses difficultés en matière d'éducation sont vécues par l'enfant réfugié, notamment :
 - **La question de la langue:** Les enfants du moyen orient ont beaucoup de difficulté à étudier en français, en particulier à un stade avancé des études, ce qui affecte négativement leur intégration avec leurs pairs et leur niveau d'instruction. D'autre part, les enfants réfugiés de certains pays africains ont une difficulté à étudier l'arabe.
 - **Frais d'éducation :** Bien que l'éducation soit gratuite en Tunisie, la forte demande des enseignants pour des outils de recherche ou scolaires, d'une part, et leur prix élevé, d'autre part, est un lourd fardeau pour les familles de réfugiés.
 - **Les enfants dans les camps de réfugiés dans le sud de la Tunisie :** Ils souffrent de mauvaises conditions d'éducation qui ne leur permettent pas de réussir une bonne éducation, s'ils arrivent déjà à accéder à l'école.
 - **Difficultés sociales liées à l'environnement d'accueil:** par le manque d'acceptation de certains groupes de la société des enfants réfugiés de



certains pays, en particulier des pays africains, en raison de l'absence d'une culture de communication avec les réfugiés.

Solutions et recommandations :

- Nécessité d'une loi réglementant les cas d'asile et les différents problèmes des réfugiés, en tant que cadre référence juridique pour traiter avec les réfugiés.
- Nécessité de programmes de sensibilisation de la population dans les régions d'accueil en vue d'une meilleure intégration des enfants réfugiés, demandeurs d'asile ou en situation de migration.

II. Protection contre l'exploitation économique

Défis et lacunes

Les enfants et les adolescent.e.s ont énuméré les formes d'exploitation économique des enfants comme suit :

- L'exploitation matérielle, c'est-à-dire le travail à un âge illégal.
- L'exploitation pour des intérêts privés (travail domestique, mendicité...).
- L'exploitation sexuelle (travail des enfants en matière sexuelle). :

Formes d'exploitation des enfants et des adolescent.e.s dans la famille :

- Enfants privés du droit à l'éducation.
- Enfants employés à un âge précoce.

Causes de l'exploitation économique des enfants :

- Pauvreté.
- Manque d'assistance aux parents et aux enfants.
- Difficultés nouvelles vécues par les familles et dislocation des liens familiaux.

Solutions et recommandations :

- Assurer une meilleure assistance aux familles et aux enfants.
- Appliquer les pénalités financières contre l'emploi des enfants et les renforcer.
- Mener des campagnes de sensibilisation des familles et au sein de la communauté au sujet du travail des enfants, y compris par les divers médias et moyens de communication modernes.

III. Les enfants en conflits avec la loi

Défis et lacunes

Les enfants et les adolescent.e.s ont fait part de leurs préoccupations quant à la réalité du système de justice pénale tunisien pour les enfants.

Malgré les progrès réalisés par ce système grâce depuis notamment l'adoption du Code de protection de l'enfant prévoyant une série de garanties relatives aux différentes étapes du procès pénal, ce système reste marqué par une tendance privilégiant l'action pénale et coercitive à l'action pédagogique et sociale. C'est la conclusion dominante l'ensemble des observations exprimées par les enfants et les adolescent.e.s lors des ateliers de concertation pour la préparation du présent rapport alternatif.

Cette constatation est confirmée par le résumé des opinions exprimées par un groupe d'enfants, y compris certains d'entre eux qui ont commis des actes les ayant mis en contact avec le système de justice pénale, et qui ont souligné l'étendue d'un «sentiment d'injustice» à travers les procédures de leur traitement et compte tenu des peines qu'ils ont subies et qui leur apparaissent peu adaptées aux actes commis, ainsi qu'au « sentiment d'humiliation, de privation et de violence ».

Solutions et recommandations :

- Œuvrer en vue de la généralisation de personnels spécialisés dans la poursuite des affaires impliquant des enfants, spécialement recrutés à cette fin.
- Activer le principe d'éviter la rétention et la détention préventive des enfants.
- Interdire le recours à la force contre les enfants arrêtés ou placés dans des centres d'éducation et de correction.
- Donner de réelles possibilités d'encadrer les enfants dès qu'ils quittent les centres d'éducation et de correction, une attention spéciale devant être accordée aux filles qui ont des difficultés à se réinsérer dans la société.



Septième thème - Mécanismes d'observation et de suivi

En plus de l'appel lancé à l'Instance nationale des droits de l'homme et des libertés en vue d'accorder une attention spéciale aux droits de l'enfant, et la nécessité d'examiner leur participation à ses programme de travail, les enfants et les adolescent.e.s ont également proposé la mise en place de deux mécanismes spéciaux de suivi et de contrôle des droits de l'enfant :

1er mécanisme : un organe indépendant pour les droits de l'enfant, chargé de défendre les droits des enfants et de les protéger contre toutes les atteintes à eurs droits dans l'intérêt supérieur des enfants. Ses caractéristiques les plus importantes comprennent l'indépendance, la lutte pour les droits de l'enfant, la justice et l'égalité entre tous les groupes d'enfants et d' dolesent.e.s, l'intégrité et la transparence.

Ses membres d'un tel organe doivent remplir les critères suivants :

- La compétence et la conscience de l'importance de renforcer les droits de l'enfant.
- La connaissance de la psychologie de l'enfant.
- L'expérience dans le domaine des droits de l'enfant.
- Le professionnalisme et la capacité à lever les difficultés et soutenir les luttes pour les droits de l'enfant.

2ème mécanisme : les organes locaux des conseils municipaux sous la forme de « conseils municipaux pour enfants » concernés par le suivi des droits des enfants, en particulier:

- Le suivi des institutions éducatives.
- La réception des plaintes et des communications des enfants, à condition que cet organe soit composé de représentants des enfants eux-mêmes, de psychologues et de travailleurs sociaux.